

Politique 1.9

Parce qu'une mauvaise gouverne coute davantage que d'apprendre à bien gouverner, le Conseil investira dans sa capacité de gouverner.

1.9.1 Les habiletés, méthodes et appuis seront suffisants pour assurer que le Conseil gouverne avec excellence.

a) La formation et le perfectionnement auront lieu aux moments opportuns afin d'orienter les nouveaux membres et afin de maintenir et d'améliorer les habiletés et connaissances des membres existants.

b) Des frais de service de garde peuvent être demandés pour permettre aux membres du Conseil de participer aux activités du Conseil qui se déroulent en dehors des heures normales de travail. Les frais de garde d'enfants seront remboursés sur présentation d'une pièce justificative selon le taux horaire minimum en vigueur dans la province.

c) Un appui financier aux membres du Conseil sera fourni afin d'assurer une participation maximale de tous les membres aux activités du Conseil pour participer à des réunions, des congrès, des formations, des représentations, siéger à des comités, etc. Par contre, un membre ne peut pas réclamer, en partie ou en totalité, des frais s'ils ont déjà été remboursés par une autre instance.

1) Un remboursement des frais de déplacement et des frais de service de garde selon les normes provinciales pour les rencontres suivantes :

- réunions ordinaires, extraordinaires et assemblées générales annuelles du CED;
- réunions des comités du CED;
- participation aux congrès (FNCSF, ACELF, etc.);
- participation aux réunions publiques du CED;
- représentation auprès des instances gouvernementales;
- forum sur l'éducation;
- formation CPAE-CED;
- réunions des CPAE;
- toute autre rencontre mandatée par le Conseil.

2) Pour les frais de déplacements, les membres du CED présentent une demande de remboursement en complétant le formulaire approprié. Une avance de fonds n'est pas possible. Cependant, pour les frais qui exigent un déboursement ou une garantie avant la tenue de l'événement (avion, inscription, hébergement), les membres peuvent demander au district de s'en occuper en s'adressant à la direction générale.

- d) Un appui externe sera offert au Conseil afin de l'aider à maintenir et à améliorer ses méthodes de gouverne.
 - e) Des mécanismes seront utilisés afin d'assurer la capacité du Conseil d'entretenir des liens avec la communauté.
- 1.9.2 Le Conseil d'éducation met à la disposition des CPAE des fonds pour les affaires qui les concernent. Ces fonds peuvent être utilisés pour :
- a) participer à des activités reliées aux affaires du CPAE ou pour appuyer des initiatives reliées au plan d'amélioration de l'école;
- 1.9.3 Les coûts seront engagés prudemment, mais pas au risque de nuire au développement ou au maintien d'une habileté supérieure :
- a) jusqu'à 172 917 \$ incluant la rémunération pour l'exercice financier 2023-2024;
 - b) une annexe sera ajoutée à cette politique pour indiquer les prévisions budgétaires de chaque catégorie de dépenses. Cependant, ces prévisions ont comme seul objectif de fournir une orientation générale et le Conseil peut les modifier selon ses besoins ponctuels.
- 1.9.4 Le Conseil déterminera le budget du cout de la gouverne pour la prochaine année durant le mois d'avril ou de mai. De façon systématique, le montant du budget sera noté à chaque mois de juin lorsque le budget sera voté.

Budget du CED 2022-2023

(Annexe – Politique 1.9)

Traitement ordinaire et bénéfiques (3431)	36 000 \$
Cotisation à la FCENB et FNCSF (4911)	26 917 \$
Publicité (4039)	0 \$
Dépenses de réunions d'affaires (4505)	9 000 \$
Événements annuels (incluant frais d'inscription) (4904, 4905, 4906)	*38 500 \$
Services de consultation (4801)	**40 000 \$
Formation des CPAE (4801)	4 000 \$
Frais de déplacement (inclus dans 4904)	7 000 \$
Abonnements et revues (inclus dans 4039)	1 000 \$
Fourniture et matériel (5739, 4509)	4 000 \$
Célébration 2019 du DSFS (+ frais de déplacement) (5189)	5 000 \$
Autres	1 500 \$
Total	172 917 \$

*Événements annuels (incluant les frais d'inscription)		
Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) 26 au 28 octobre 2023 - Sudbury (Ontario)	5 personnes (3000\$/pers)	15 000,00 \$
Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) congrès pancanadien 19-20 octobre 2023- Winnipeg (Manitoba)	1 personne	3 000,00 \$
Fédération des conseils d'éducation du NB (FCENB) Automne 2023 - Lieu à déterminer (inclus dans cotisation)	Tous	- \$
Semaine provinciale de la fierté française (SPFF) 20 au 24 mars 2023		- \$
Association des enseignants et des enseignantes du NB (AEFNB) Prochain Congrès provincial - 2023 (aux deux ans) - À déterminer	1 personne aux 2 ans	- \$
Fédération des conseillers scolaires du Québec (FCSQ) Aucune information pour 2023	2 personnes	- \$
Clair 2024 dates à déterminer (janvier ou février 2024) Clair, NB	3 personnes	4 000,00 \$
Metropolis 1-3 nov 2023 (6e sommet sur les identités) - Calgary (Alberta) mars 2024 (26e congrès Metropolis Canada) - Lieu à déterminer	3 personnes	9 000,00 \$
2023 Govern For Impact conference 15 au 17 juin 2023 - Richmond, Virginia	2 personnes	6 000,00 \$
Événements spéciaux (ex. : colloque thématique)		1 500,00 \$
Total		38 500 \$

** Services de consultation		
Comité de la gouvernance et des politiques	1 consultant	2 500 \$
Comité du lien avec la communauté	1 consultant	2 500 \$
Comité de planification des installations scolaires		0 \$
Services de consultation M. LeBlanc (communauté de St-Paul)		5 000 \$
Études démographiques (Firme Power) et autres services de consultation (Politiques des Finalités)		30 000 \$
Total		40 000 \$

(Budget approuvé lors de la réunion du 10 mai 2023)